

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 04 mai 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue à huis clos. La réunion débute à 19h00 par visioconférence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Larochelle
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte et se déroule à huis clos.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Antoine Simard-Lebrun.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** **Réflexion**

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum, délibération à huis clos et vote;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 06 avril 2020;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 06 avril 2020;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 15 avril 2020;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Résolution pour soutenir l'incubateur bioalimentaire la Coopérative Val-Horizon;
 - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 30 mars au 24 avril 2020;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Adoption du règlement 2020-258 modifiant le règlement 2020-256 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception;

- 7.2 Direction des services municipaux;
- Info 7.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2020;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2019;
 - 10.2 Programme d'amélioration du réseau routier local 2020;
 - 10.3 Débroussaillage et fauchage;
 - 10.4 Soumissions : stabilisation d'un talus routier en bordure de la rivière Saint-François;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Nomination des membres du comité de l'environnement;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Utilisation résidentielle d'une roulotte sur roues;
 - 12.2 Dérogation mineure 2020-02-0003;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile;
 - 13.2 Subvention 2020 Bibliothèque Micheline Gilbert;
 - 13.3 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
 - 13.4 Préposé aux parcs;
 - 13.5 Tonte des pelouses;
 - 13.6 Soumissions : pavage du stationnement du CCFGL;
 - 13.7 Avis de motion d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 240 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers;
 - 13.8 Dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 240 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

*** Madame Sylvie Champagne, directrice générale demande à chaque élu de s'identifier et ajoute que l'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

094-05.2020 2.0 RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

ADOPTION : 6 POUR

095-05.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

096-05.2020 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 06 avril 2020 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 06 avril soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 06 AVRIL 2020**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 15 AVRIL 2020 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier mentionne que le taux d'intérêt sera révisé à 0% pour une période déterminée. Les radars pédagogiques seront disponibles à partir du 06 mai 2020.

097-05.2020 6.1 RÉOLUTION POUR SOUTENIR L'INCUBATEUR BIOALIMENTAIRE LA COOPÉRATIVE VAL-HORIZON

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des termes de la résolution CE-20-04-07 de la MRC du Val-Saint-François recommandant aux municipalités de soutenir financièrement la Coopérative Val-Horizon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de soutenir la Coopérative Val-Horizon en adhérant à titre de membre de soutien selon le niveau argent pour un montant de 250,00\$;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.701.40.991 Dons Commandites.

ADOPTION : 6 POUR

098-05.2020 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 28 MARS AU 24 AVRIL 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 28 mars au 24 avril 2020.

ADOPTION : 6 POUR

099-05.2020 7.1 ADOPTON DU RÈGLEMENT 2020-258 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-256 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a adopté le règlement 2020-256 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception;

ATTENDU la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les conditions édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modifiant les taux d'intérêts et pénalité applicables à toute créance qui lui est due;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise la Municipalité à décréter par résolution qu'une pénalité est ajoutée à toute somme due à la Municipalité;

ATTENDU l'article 27 « Taux d'intérêt et pénalité » du règlement 2020-256 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement 2020-256 afin de modifier le taux d'intérêt et les pénalités applicables aux créances municipales impayées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 06 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle;

ATTENDU QUE le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2. TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement 2020-258 modifiant le règlement 2020-256 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception* ».

ARTICLE 3. TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ

L'article 27 du règlement 2020-256 intitulé « Taux d'intérêt et pénalité » est remplacé par l'article 27 suivant :

Article 27. Taux d'intérêt et pénalité

À compter du 06 avril 2020 jusqu'au 10 août 2020, tout solde impayé sur les taxes et compensations dues à la municipalité porte intérêt au taux annuel de 0% et aucune pénalité n'est ajoutée à ce solde.

Ce taux d'intérêt et l'absence de pénalité demeurent en vigueur jusqu'à qu'il soit autrement décidé par résolution du conseil conformément à l'article 981 du *Code municipal du Québec* et à l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION : 6 POUR

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale

100-05.2020 7.2 DIRECTION DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 129-05.2019 nommant Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux aux conditions établies entre les parties ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de probation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de confirmer l'embauche de Madame Jacynthe Bourget à titre de directrice des services municipaux.

ADOPTION : 6 POUR

7.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 AVRIL 2020

La directrice générale résume les résultats préliminaires au 30 avril 2020. Les revenus sont de 2 254 153,36\$ comparativement à un budget de 3 195 515,00\$. Les dépenses sont de 774 500,25\$ sur un budget de 2 853 315,00\$. Les immobilisations sont de 31 009,56\$ versus un budget de 209 200,00\$, ce qui représente un excédent de 1 448 643,55\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Vincent Couturier :

-Vu la pandémie actuelle, vous avez décidé de faire le conseil en visioconférence à huis clos. Vu les technologies actuelles, est-ce que ça se ferait qu'on puisse regarder le conseil en direct via Face Time ou Skype par exemple, en tant que citoyen ? Monsieur le maire répond que la municipalité cherche une solution.

2^e Monsieur Vincent Couturier :

-J'ai remarqué que vous allez emprunter 1 200 000\$ pour le parc des Pionniers. Pourquoi 1 200 000\$ pour le réaménagement ? Monsieur le Conseiller Adam

Rousseau résume le dossier qui donne suite à une consultation publique. Monsieur le maire ajoute que la municipalité doit verser un montant qui équivaut au tiers pour obtenir une subvention.

3^e Monsieur Vincent Couturier :
-Comme je peux voir, vous voulez faire des investissements dans ce parc. Mais quand allez-vous investir dans l'amélioration de l'état des chemins et entretien de base des fossés ? Monsieur le maire répond que la municipalité investit entre 130 000\$ et 150 000\$ pour la voirie à chaque année.

4^e Madame Suzanne Ouellet :
-J'aimerais bien savoir quand le bassin de rétention au coin des chemins Robert et Dion sera fait ? Monsieur le Conseiller Claude Paulin résume qu'il n'y aura pas de bassin à cet endroit car cela engendrait des coûts très élevés. La MRC suggère d'autres possibilités.

5^e Madame Nicole Garant :
-Quand la municipalité va refaire son site internet ? Monsieur le maire répond que le dossier est à l'étude.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est traité.

101-05.2020 10.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 85 573,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un montant total de 552 500\$ (voirie été de 295 269\$ et voirie hiver de 257 231\$).

ADOPTION : 6 POUR

102-05.2020 10.2 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit établir une liste de priorité des travaux routiers pour l'année 2020 dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local, laquelle demande est soumise au député de Richmond, Monsieur André Bachand;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que les priorités de voirie pour l'année 2020 soient les suivantes :

- . finaliser le rapiéçage du chemin Robert ;
- . rapiéçage d'une partie du rang 2, près du numéro civique 37.

ADOPTION : 6 POUR

103-05.2020 10.3 DÉBROUSSAILLAGE ET FAUCHAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le débroussaillage, à savoir :

Débroussailleurs GSL	120,00\$/heure
Entreprises Philippe Berthelette	90,00\$/heure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 soumission pour le fauchage ;

Marc Morin	1 850,00\$ excluant les taxes
------------	-------------------------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Entreprises Philippe Berthelette au tarif de 90,00\$ l'heure excluant les taxes pour le débroussaillage des rangs 6 et 7 ainsi que le chemin des Pères ;

ET d'accepter la soumission de Marc Morin au montant de 1 850,00\$ excluant les taxes pour le fauchage des chemins selon les détails de sa soumission du 24 janvier 2020.

ADOPTION : 6 POUR

104-05.2020 10.4 SOUMISSIONS – STABILISATION D'UN TALUS ROUTIER EN BORDURE DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour les travaux de stabilisation d'un talus routier en bordure de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu six (6) soumissions, à savoir :

Aménagements Natur'eau-Lac inc.	295 635,22\$ incluant taxes
Sintra inc. – Région Estrie	321 930,00\$ incluant taxes
TGC inc.	223 000,00\$ incluant taxes
Excavation Gagnon & Frères inc.	218 047,87\$ incluant taxes
Excavation A.R. Valois inc.	207 472,76\$ incluant taxes
Eurovia Québec Construction inc.	208 957,20\$ incluant taxes

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier atteste la conformité du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Excavation A.R. Valois inc. le contrat pour réaliser les travaux de stabilisation d'un talus routier en bordure de la rivière Saint-

François pour un montant corrigé de 207 472,57\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 23 avril 2020 ;

D'autoriser Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice des services municipaux, Madame Jacynthe Bourget à signer les documents donnant effet aux présentes ;

ET de confirmer que cette dépense est assumée par la réserve des carrières sablières.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun demande de l'information concernant les anomalies mineures. Madame la directrice générale répond.

105-05.2020 11.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de nommer officiellement les membres des différents comités de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que Mesdames Laurie Barnabé-Francoeur, Marielle Bibeau, Carole-Anne Émond, Marjolaine Gagné ainsi que Messieurs Raymond Junior Hamel, Yves Lamadeleine et Étienne Lussier soient nommés membres du comité de l'environnement pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTION : 6 POUR

106-05.2020 12.1 UTILISATION RÉSIDENIELLE D'UNE ROULOTTE SUR ROUES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 112.04.2019 autorisant l'utilisation résidentielle d'une roulotte sur roues ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires demandent de reconduire cette utilisation selon leur correspondance du 14 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise l'utilisation résidentielle d'une roulotte sur roues annuellement et renouvelable, à savoir pour la période du 08 avril 2020 au 08 avril 2021.

ADOPTION : 6 POUR

107-05.2020 12.2 DÉROGATION MINEURE 2020-02-0003

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 099 802 désirent obtenir une dérogation mineure pour réduire les marges du bâtiment principal, construit en 1980 et du bâtiment accessoire construit en 1996 ;

CONSIDÉRANT QUE des irrégularités ont été constatées à la suite de la préparation du certificat de localisation émis le 14 janvier 2020 par Monsieur Philippe Marin, minute 1414 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de réduire la marge latérale minimale droite du bâtiment principal de 3 mètres à 1,79 mètre et de réduire la marge avant minimale du bâtiment accessoire de 8 mètres à 4,59 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est déposée afin de régulariser la situation de l'immeuble et d'en permettre la vente ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 16 avril 2020, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 17 avril 2020, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2020-02-0003.

ADOPTION : 6 POUR

108-05.2020 13.1 PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À DOMICILE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 016-01.2020 et les recommandations de la firme de vérificateurs comptables Raymond Chabot Grant Thornton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de modifier les termes de la résolution 016-01.2020 autorisant une dépense de 16 200\$; laquelle dépense est assumée par le surplus accumulé non affecté et non pas par le fond de roulement, à savoir un montant de :

4 860\$ pour l'année 2020 ;
4 050\$ pour l'année 2021 ;
4 050\$ pour l'année 2022 ;
3 240\$ pour l'année 2023.

ADOPTION : 6 POUR

109-05.2020 13.2 SUBVENTION 2020 BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GILBERT

CONSIDÉRANT l'entente quant à l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales et échanges de services entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Commission Scolaire des Sommets ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2019 déposé le 12 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 5 500,00\$ soit versé à la bibliothèque municipale Micheline-Gilbert à titre de subvention pour l'année 2020 ;

QUE ce montant soit remis en deux versements de 2 750,00\$ chacun, le premier payable le 04 mai et le deuxième, le 08 septembre 2020;

ET QUE l'achat de livres soit réparti comme suit : 50 % pour les enfants et 50 % pour les adultes.

ADOPTION : 6 POUR

110-05.2020 13.3 ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 17 mars 2020 du Conseil Sport Loisir de l'Estrie quant à la campagne annuelle de « membership »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2020-2021 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 100,00\$;

ET QUE Monsieur le conseiller Adam Rousseau et Monsieur Pier-Étienne Deslandes, technicien aux loisirs soient désignés les représentants de la municipalité aux activités corporatives du CSLE.

ADOPTION : 6 POUR

111-05.2020 13.4 PRÉPOSÉ AUX PARCS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaétan Fontaine se montre intéressé à occuper de nouveau les fonctions de préposé aux parcs ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des services municipaux et du chef d'équipe aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Gaétan Fontaine, préposé aux parcs à compter du 05 mai 2020 pour une période de vingt-quatre (24) semaines à raison de trente-deux (32) heures par semaine selon les conditions de la convention collective et de la lettre d'entente à convenir pour la saison 2020.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun mentionne que le préposé aux parcs pourra effectuer des tâches pour le service de voirie.

112-05.2020 13.5 TONTE DES PELOUSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches soient effectués en sous-traitance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir :

Pelouses Trim-Xpress	1 175,00\$ excluant les taxes
Entretien Pelouse Franky	3 400,00\$ excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des

conseillers d'accepter l'offre de service en date du 07 avril 2020 de la compagnie Pelouses Trim-Xpress quant à la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches au montant total de 1 175,00\$ pour la saison 2020.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle demande des précisions sur la coupe au Parc Hérons, Bernaches. Madame la directrice générale répond.

113-05.2020 13.6 SOUMISSIONS – PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour les travaux de pavage du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cinq (5) soumissions, à savoir :

Les Pavages Lavallée & Leblanc inc.	44 671,70\$ incluant taxes
Sintra inc. – Région Estrie	57 487,50\$ incluant taxes
Construction et Pavage Dujour inc.	55 955,46\$ incluant taxes
Pavage Maska Inc.	50 794,97\$ incluant taxes
Pavage Estrie Beauce	40 062,01\$ incluant taxes

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier atteste la conformité du plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Pavage Estrie Beauce le contrat pour réaliser les travaux de pavage du stationnement du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour un montant de 40 062,01\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 20 avril 2020 ;

D'accepter les détails de l'offre de services professionnels en ingénierie du 19 février 2020 de EXP concernant la réalisation de l'étape 2 (services durant les travaux) pour un montant maximum de 900,00\$ excluant les taxes ;

D'autoriser Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice des services municipaux, Madame Jacynthe Bourget à signer les documents donnant effet aux présentes ;

ET de confirmer que ces dépenses incluant les honoraires professionnels sont assumées par le fond de roulement sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 2020.

ADOPTION : 6 POUR

114-05.2020 13.7 AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 240 000\$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement numéro 2020-259 décrétant une dépense et un emprunt de 1 240 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

115-05.2020 13.8 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 240 000\$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau lors de la séance du 04 mai 2020 quant à un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 240 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est, par la présente, déposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau le projet de règlement 2020-259 décrétant une dépense et un emprunt de 1 240 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 07 AVRIL AU 03 MAI 2020

202000240 (C)	7890		2020-04-15	24	BELL Canada	663,12 \$
202000241 (C)	7891		2020-04-15	37	HYDRO-QUEBEC	3 579,06 \$
202000244 (C)	7894	I	2020-04-07	37	HYDRO-QUEBEC	2 859,88 \$

Total des paiements

7 102,06 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 04 MAI 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000245					ANNULÉ	
202000246 (I)	7918		2020-05-05	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	20,28 \$
202000247 (I)	7898		2020-05-05	51	BELL MOBILITE	87,23 \$
202000248 (I)	7926		2020-05-05	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	729,50 \$
202000249 (I)	7928		2020-05-05	54	TARDIF DIESEL INC.	345,38 \$
202000250 (I)	7920		2020-05-05	65	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	4 340,30 \$
202000251 (I)	7899		2020-05-05	72	BIBLIOTHEQUE MICHELINE-GILBERT	2 750,00 \$
202000252 (I)	7932		2020-05-05	117	VISA DESJARDINS	22,62 \$
202000253 (I)	7908		2020-05-05	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	1 111,35 \$
202000254 (I)	7900		2020-05-05	173	CABLE-AXION INC.	365,28 \$
202000255 (I)	7910		2020-05-05	201	GREAT WEST	2 658,36 \$
202000256 (I)	7921		2020-05-05	228	RESSORT DEZIEL INC.	58,41 \$
202000257 (I)	7913		2020-05-05	233	LOCATION WINDSOR	136,43 \$
202000258 (I)	7909		2020-05-05	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	20,00 \$
202000259 (I)	7923		2020-05-05	276	REVENU DU Canada	4 634,75 \$
202000260 (I)	7922		2020-05-05	277	RETRAITE QUÉBEC	641,58 \$
202000261 (I)	7924		2020-05-05	278	REVENU DU QUEBEC	11 438,53 \$
202000262 (I)	7925		2020-05-05	300	SANI ESTRIE INC.	8 818,51 \$
202000263 (I)	7904		2020-05-05	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	87,70 \$
202000264 (I)	7907		2020-05-05	432	EQUIPEMENT R.M. NADEAU	8,22 \$
202000265 (I)	7916		2020-05-05	454	ORIZON MOBILE	168,67 \$
202000266 (I)	7903		2020-05-05	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	353,86 \$
202000267 (I)	7917		2020-05-05	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	550,82 \$
202000268 (I)	7927		2020-05-05	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	321,97 \$
202000269 (I)	7906		2020-05-05	624	ENTREPRISES EXPRESS-ÉLECTRIQUE LTÉE	1 192,01 \$
202000270 (I)	7914		2020-05-05	723	MARCHE ST-FRANCOIS	62,50 \$
202000271 (I)	7915		2020-05-05	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202000272 (I)	7930		2020-05-05	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	215,15 \$
202000273 (I)	7931		2020-05-05	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	307,93 \$
202000274 (I)	7919		2020-05-05	945	PRAXAIR CANADA INC.	107,77 \$
202000275 (I)	7896		2020-05-05	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 254,37 \$
202000276 (I)	7912		2020-05-05	1117	LES SERVICES EXP INC.	2 986,96 \$

202000277 (I)	7895	2020-05-05	1206	AUMOND ANNE-MARIE	494,25 \$
202000278 (I)	7933	2020-05-05	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	16,78 \$
202000279 (I)	7901	2020-05-05	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	357,68 \$
202000280 (I)	7902	2020-05-05	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	432,00 \$
202000281 (I)	7929	2020-05-05	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	1 589,25 \$
202000282 (I)	7897	2020-05-05	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	308,00 \$
202000283 (I)	7911	2020-05-05	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	489,24 \$
202000284 (I)	7905	2020-05-05	1417	COUCHE-TARD 1112	350,30 \$
202000285 (I)	7934	2020-05-05	1274	SFL PLACEMENTS	422,48 \$

Total des paiements

51 302,41 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001 15 919.73\$
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002 10 129.34\$

116-05.2020 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 04 mai 2020 au montant de 51 302,41\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance est tenue à huis clos, sans aucun citoyen présent.

117-05.2020 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h43.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière